

ASSEMBLÉE NATIONALE29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 312

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,

MM. Tourtelier, Viollet

et les membres du groupe Socialiste

ARTICLE 56

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi propose les mêmes peines de prison (3 ans) pour l'étranger qui tente de se soustraire à une simple reconduite à la frontière, conséquence de l'infraction au CESEDA, que pour l'étranger qui ne respecte pas une mesure judiciaire telle que l'interdiction du territoire ou administrative lourde d'expulsion.